ARRETE N° 273 V /2026
Réglementant le stationnement sur la commune de Vouillé

Le Maire de la Commune de VOUILLE,
Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,
Vu le code de la route et les articles R 37.1 et R 46,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212.2, L 2213, L 2213.5 et L 2512.13,
Vu l'arrêté interministériel du 15 Juillet 1974 approuvant la 8ème partie de la signalisation temporaire du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, modifié par l'arrêté du 6 Novembre 1992,
Vu le décret n° 86.475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice de pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,
Considérant l'événement associatif organisé par l'association écolieu La Crouzille, situé 4 rue de l'Auxances (Vouillé),

ARRETE

Article 1er. - En raison de l'événement associatif, le stationnement sera autorisé sur le trottoir, côté impair des rues du Moulin et rue de Chail et du côté pair rue de Comméré.
Ces stationnements devront laisser libre l'accès aux habitations.

Cet arrêté prendra effet du **vendredi 02 au dimanche 04 octobre 2026.**

Article 2.- La signalisation réglementaire sera posée par le pétitionnaire sous le contrôle des services techniques de la Mairie de Vouillé.

Article 3.- Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.
M. le Maire de la commune de Vouillé, M. le commandant de la brigade de gendarmerie de Vouillé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont l'ampliation sera transmise à l'association écolieu La Crouzille.

Vouillé, le 09 septembre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE VOUILLE (Vienne)

Philippe PATEY

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Côté stationnement autorisé

Département :
VIENNE

Commune :
VOUILLE

Section : AN
Feuille : 000 AN 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 04/09/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC Poitiers
15, rue de Slovénie CS 60565 86021
86021 POITIERS Cedex
tél. 05 49 38 24 16 -fax
ptgc.860.poitiers@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
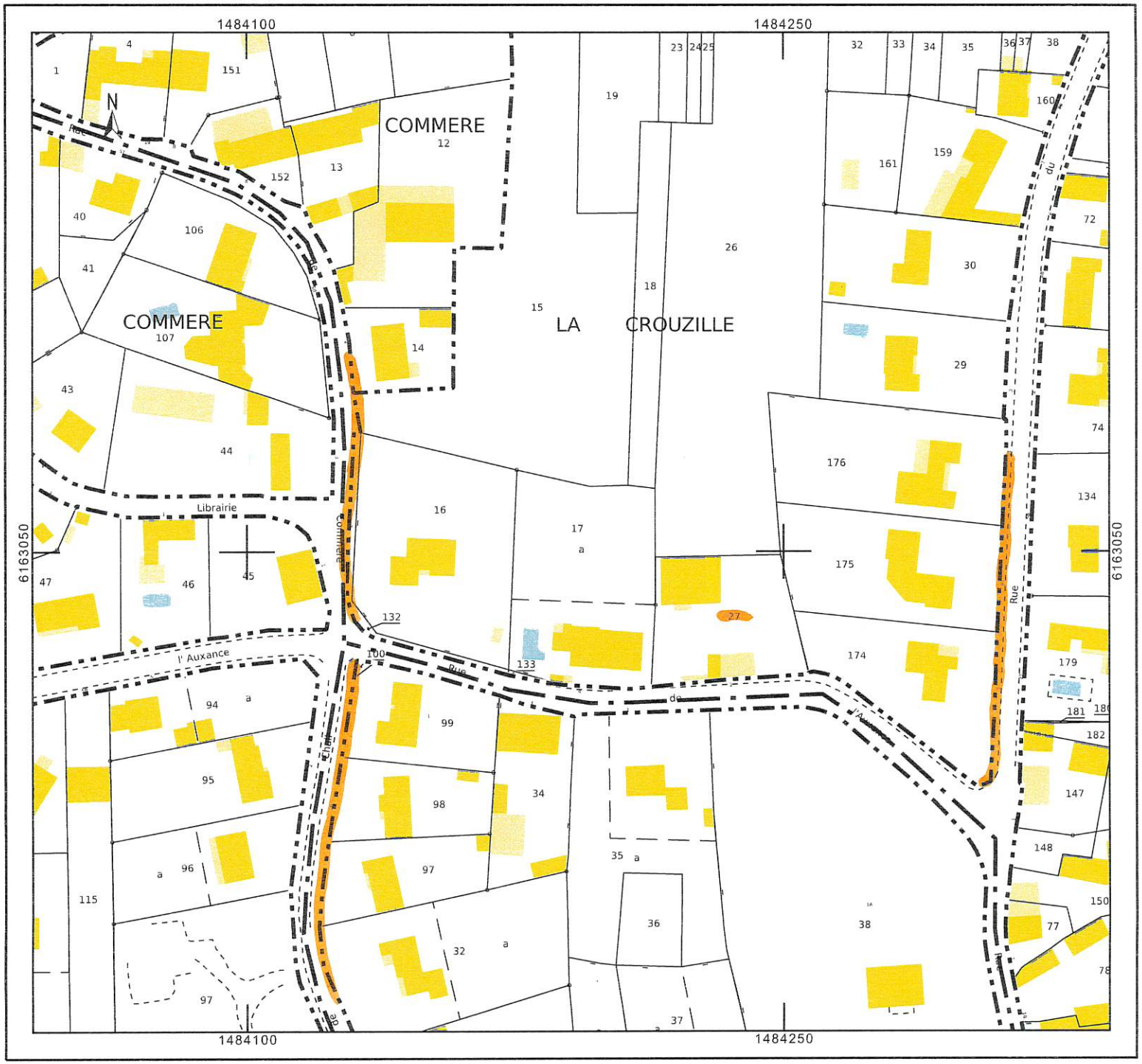
cadastre.gouv.fr
©2022 Direction Générale des Finances Publiques